

Répression et criminalisation de l'action syndicale

- Le gouvernement et le patronat persistent dans des orientations libérales massivement rejetées par les citoyens.
- Dans le même temps, tout est mis en œuvre pour museler les syndicalistes, les salariés et les citoyens qui tentent par leur activité militante d'enrayer les effets dramatiques de ces mesures de démolition sociale.
- De plus en plus souvent, pouvoir et patronat privilégient la voie de la répression à celles de la négociation et du véritable dialogue social.
- Les militants syndicaux qui osent dire NON et RESISTER deviennent les cibles d'une répression qui prend de multiples formes : actes d'intimidation, procédures disciplinaires, harcèlement, mise à pied, licenciement... mais aussi incarcération, poursuites pénales.
- La criminalisation du mouvement social et du mouvement syndical est aujourd'hui une réalité concrète qui vise à casser toute action de protestation.

C'est inacceptable !



A travers la multiplication des cas de répression anti-syndicale, dans le secteur privé comme dans le public, c'est la présence même d'un syndicalisme de lutte que l'on cherche à éliminer.

Plutôt que de s'attaquer directement aux organisations et aux questions de fond, les patrons tentent de personnaliser les conflits, d'isoler et de briser les militants les plus combattifs.

Certains sont poursuivis devant la justice comme de vulgaires délinquants pour des faits déformés ou délits imaginaires.

Tandis que leurs vies personnelle et professionnelle sont brisées, ils s'épuisent, eux et leurs soutiens, dans le labyrinthe judiciaire.

Pendant ce temps, les poursuites à leur encontre dénigrent leur action syndicale et les légitimes revendications qu'ils portent, tout en effrayant les autres salariés.

Par la systématisation de telles attaques dès que les luttes se font déterminées, c'est l'ensemble des travailleurs que l'on cherche à intimider et à soumettre !

Ne laissons pas faire !

Quelques cas emblématiques parmi tant d'autres...

Des salariés en lutte assimilés à des terroristes !

Confrontés à une direction qui cherche, malgré une forte mobilisation des personnels depuis plusieurs mois, à passer en force un projet de réorganisation prévoyant une cinquantaine de suppressions de postes et une dégradation des conditions de travail, des salariés du centre de tri postal de Bègles / Bordeaux ont décidé de bloquer les accès à celui-ci à l'occasion d'un CHS-CT le 26 mai dernier. La direction, prétextant une séquestration, a profité de cette situation pour demander l'intervention des forces de l'ordre. Le Groupe d'intervention de la police nationale - GIPN (chargé habituellement des affaires de terrorisme ou de grand banditisme) est alors intervenu ! Neuf militants SUD PTT et CGT ont été placés en garde à vue pendant plus de 24 heures. Libérés, ils restent mis en examen pour "séquestration de moins de 7 jours sans coercition". Mis à pied de leur travail à titre conservatoire, ils sont également sous le coup de procédures disciplinaires, comme cinq autres de leurs collègues, qui pourraient se traduire par des révocations pour ceux qui sont fonctionnaires et par un licenciement pour le salarié de droit privé concerné. Cette affaire démontre la volonté des pouvoirs publics et de la direction de La Poste de criminaliser l'action syndicale pour mieux passer en force leurs plans de restructurations. Pour en savoir plus, consultez le site de SUD PTT : <http://www.sudptt.fr>

Anti-syndicalisme : Etat, patronat, même combat !

Roland Veuillet, Conseiller principal d'éducation, a été muté d'office hors de l'Académie de Montpellier à la suite d'une procédure disciplinaire engagée contre lui pour avoir « porté atteinte au bon fonctionnement de son lycée et avoir mis en danger les élèves ». En fait, on reproche à ce militant de SUD Education d'avoir participé activement à la grève des surveillants et des aides-éducateurs début 2003 et de s'être opposé au remplacement des surveillants grévistes par des Maîtres au Pair (de grands élèves en situation précaire). La procédure à son encontre s'inscrivait alors dans une politique d'intimidation des personnels visant à décourager les enseignants qui envisageaient des actions plus "radicales" (blocage du Bac par ex.). Le Conseil supérieur de la fonction publique s'est finalement prononcé en janvier 2005 pour l'annulation de toute sanction à l'encontre de Roland Veuillet au motif que les faits n'étaient pas établis. Cette décision est la démonstration cinglante du caractère anti-syndical et anti-gréviste de cette sanction... et celle du Ministre de l'Education nationale, qui passe outre cet avis, est significative de la politique de répression et d'autisme menée par l'Etat depuis 2003 dans ce secteur. Pour en savoir plus, consultez le site de soutien à Roland Veuillet : <http://roland-veuillet.ouvaton.org>

La répression comme seule réponse aux inquiétudes et aux revendications des lycéen-ne-s

C'est la même logique répressive qui est mise en œuvre vis à vis des mouvements sociaux. Ainsi, plusieurs lycéens comparaissent actuellement devant les tribunaux suite à la vague d'interpellations qui a traduit la volonté gouvernementale de durcir la répression à l'encontre du mouvement lycéen contre le plan Fillon. Samuel Morville, membre de la Coordination lycéenne et militant particulièrement impliqué dans l'organisation du mouvement sur Paris, vient d'être condamné à 5 mois de prison avec sursis et à 500 € de dommages et intérêts pour « outrage à policier en marge d'une manifestation » alors que le Parquet ne requerrait qu'une amende. Lors de l'audience le Président de la Cour a refusé d'entendre des témoignages en faveur de Samuel. La multiplication des condamnations de ce type témoigne d'une volonté manifeste de faire payer chèrement à quelques militants ciblés le prix de leur engagement dans l'action collective. Pour en savoir plus, contactez le Collectif de soutien aux victimes de répression du mouvement lycéen : comite.soutien@laposte.net

L'action syndicale est assimilée à du harcèlement à l'égard des patrons et devient motif de licenciement

Depuis le rachat de Ceritex par B2S (n° 2 français des centres d'appels prestataires), la direction n'a eu d'autre objectif que de faire taire le syndicat SUD présent dans l'entreprise. Après avoir perdu des procès intentés contre la publication du journal du syndicat et contre l'hébergement de son site internet, la direction vient de franchir un nouveau cap dans sa politique anti-syndicale. Une salariée, porte-parole des grévistes lors d'un récent conflit, vient d'être convoquée à un entretien préalable à un licenciement. Ceci, seulement deux semaines après avoir été élue au CHSCT sur la liste SUD. Une procédure similaire, avec mise à pied conservatoire, vient d'être lancée contre le Délégué syndical central SUD, au motif de « harcèlement et d'agressivité à l'égard de l'employeur ». En bref, quand un militant syndical s'engage auprès des salariés pour faire respecter le code du travail et organiser la lutte pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, il harcèle la direction ! C'est bel et bien le droit démocratique de se défendre, de s'organiser qui est aujourd'hui attaqué. Pour en savoir plus, consultez le site de SUD B2S : <http://membres.lycos.fr/sudceritex>

Apportons notre soutien et notre solidarité aux militants visés !

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org
www.solidaires.org

Commission Solidaires " Pour la défense des droits
syndicaux et contre la répression " :
solidairescontrelarepression@solidaires.org

Juin 2005